

Zeitschrift: Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard

Band: 22 (1893)

Rubrik: Finances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

6. Usine à gaz.

	1893	1892
Report.	2555	2460
Contre-maitre	1	1
Ouvriers	4	4
	<u>5</u>	<u>5</u>
<i>Total</i>	2600	2465

Récapitulation.

	1893		1892
Nombre des fonctionnaires et employés de l'exploitation	1392, soit par kilom. de ligne 5,23		1351, soit par kilom. de ligne 5,08
Nombre des journaliers . . .	1208, " " " " " 4,54		1114, " " " " " 4,18
<i>Total</i>	2600, soit par kilom. de ligne 9,77		2465, soit par kilom. de ligne 9,26

V. Finances.

Bilan annuel. Le *capital-subventions*, au montant de fr. 119,000,000. —
n'a subi aucun changement.

Il en est de même du *capital-actions* versé, au chiffre de fr. 45,000,000. —
attendu que le dernier versement de 5 millions de francs effectué le 1^{er} janvier 1894 sur les actions de la III^e émission, ne figurera que dans le compte de l'année prochaine.

Quant au *capital-obligations*, il ne s'est modifié durant l'exercice écoulé que par le remboursement, au 31 décembre 1893, d'une somme de fr. 170,000, à la suite du tirage annuel d'obligations de l'emprunt 4%.

A la fin de l'année, il y avait donc encore en circulation :

a) obligations 5% du Monte-Ceneri	fr. 1,138,500. —
b) " 4%	" 97,214,000. —
ensemble	fr. 98,352,500. —

Nous ferons observer ici que dans l'intervalle les obligations 5% du Monte-Ceneri ont été dénoncées au remboursement pour le 1^{er} octobre 1894.

La totalité des capitaux versés, subventions, actions et obligations comportait ainsi à la clôture de l'exercice 1893	fr. 262,352,500. —
auxquels il faut ajouter le fonds de construction	" 1,114,902. 25
formé du tiers de ses intérêts accumulés depuis 1882	
<i>total des capitaux</i>	fr. 263,467,402. 25

De cette somme il a été dépensé jusqu'ici :		
pour chemin de fer et installations fixes	fr. 216,573,746. 16	
" matériel roulant	" 12,621,316. 76	
" mobilier et ustensiles	" 2,029,136. 96	
<i>total pour le compte de construction</i>	fr. 231,224,199. 88	
pour pertes de cours sur actions	" 2,970,150. —	
" " " " " obligations et pertes sur ouvrages et installations disparus, après déduction des fr. 1,525,000 amortis	" 15,242,322. 54	
A reporter	fr. 249,436,672. 42	fr. 263,467,402. 25

pour les travaux ci-après, inachevés à la clôture de l'exercice : embranchements Lucerne-Immensee et Zoug-Arth-Goldau	fr.	527,504. 57		
seconde voie Erstfeld-Göschenen et Faido-Biasca	„	10,006,677. 21		
seconde voie Biasca-Bellinzone	„	7,073. 71		
correction du Tessin	„	155,716. 41		
diverses constructions	„	622,681. 92	„	11,319,653. 82
			„	260,756,326. 24

reste: capital de construction fr. 2,711,076. 01

dont fr. 2,648,052. 78 pour valeur des biens-fonds, approvisionnements de matériaux et de pièces de réserve.

Par suite de pertes sur travaux et installations disparus, le montant des *dépenses à amortir*, soit pertes de cours, etc., s'est accru en 1893 de fr. 126,280. 14, après déduction de la valeur des vieux matériaux provenant de démolitions, et comportait à la fin de l'exercice fr. 16,869,619. 19 dont il a été amorti :

par remboursement d'obligations 4 ^o / _o de 1884 à 1893	fr.	1,525,000. —	
par la quote d'amortissement pour 1893 fixée aux termes de l'art. 3 de la convention avec le Conseil fédéral sur la détermination du fonds de construction	„	102,296. 65	„ 1,627,296. 65
Il reste donc encore à amortir			fr. 15,242,322. 54

Les *effets et valeurs* de la Compagnie accusaient à fin décembre 1893 la situation ci-dessous :

Etat des effets et valeurs au 31 Décembre 1893.

Valeur nominale	o/o	Nomenclature des titres.	Cours		
			Fr.	Valeur au 31 décembre 1893 figurant au bilan	
			Fr.	Fr.	C.
Fr. 40,000		Actions de la Société des Eaux de Brunnen	100	40,000	—
„ 150,000		„ „ „ Société lucernoise de construction	100	150,000	—
L. 150,000		„ „ „ Société de Navigation du Lac Majeur	110	165,000	—
Fr. 200,000	3 1/2	Cédules hypothécaires de la Soc. lucernoise de construct.	100	200,000	—
„ 200,000	4	Obligations de la Banque de Lucerne	100	200,000	—
„ 50,000	4	„ de la Banque centrale suisse	100	50,000	—
„ 100,000	4	„ „ „ Société anonyme Leu & Cie. à Zürich	100	100,000	—
„ 1,438,000	4	„ du Gothard	100	1,438,000	—
„ 250,000	4	„ „ Central Suisse	100	250,000	—
„ 99,500	4	„ „ l'Ouest Suisse	100	99,500	—
„ 250,000	3 1/2	„ des ch. d. f. du Jura, avec garantie de l'Etat	98	245,000	—
		A reporter		2,937,500	—

Etat des effets et valeurs au 31 Décembre 1893.

Valeur nominale.	o/o	Nomenclature des titres.	Cours		
			Fr.	Fr.	C.
		Report		2,937,500	—
Fr. 300,000	3	Rente fédérale	95	285,000	—
" 82,000	3 1/2	Obligations de l'emprunt fédéral de 1888	100	82,000	—
" 95,000	3 1/2	" " " " " 1889	100	95,000	—
" 250,000	3 1/2	" du Canton de Berne	98	245,000	—
" 100,000	3 1/2	" " " " Soleure	97	97,000	—
" 60,000	3 1/2	" " " " Zoug (emprunt)	100	60,000	—
" 100,000	3 3/4	" " " " St-Gall	100	100,000	—
" 50,000	3 3/4	" de la Commune bourgeoise de Zofingue	100	50,000	—
" 91,000	3 1/2	" de la Ville de Lucerne	96	87,360	—
" 400,000	4	" " " " "	100	400,000	—
" 9,200	4	" " " Société d'éclairage électrique à Airolo	100	9,200	—
" 7,500	4	" " " " " " Faido	100	7,500	—
L. 246,000	4	" " " Ville de Milan	75	184,500	—
Fr. 285,000	4 1/2	" " " Société de Navigation du Lac Majeur	100	285,000	—
" 272,000	4 1/2	" du chemin de fer Nord-Milano	100	272,500	—
" 527,000	3	" des chemins de fer Italiens, avec garantie de l'Etat	47	247,690	—
" 1,688,000	3	" des chemins de fer Méridionaux italiens	50	844,000	—
" 327,500	6	Bons-or des chemins de fer Méridionaux italiens	100	327,500	—
" 50,000	4	Obligations des chemins de fer Siciliens	74	37,000	—
" 178,500	4	Cédules hypothécaires de la Banque nationale d'Italie	81	144,585	—
Mk.100,000	3	Emprunt de l'Empire allemand	85	104,975	—
" 200,000	3 1/2	" " " " "	123. 50	247,000	—
" 100,000	3 1/2	Consolidés prussiens	100	123,500	—
" 194,000	3 1/2	Emprunt suédois	123. 50	230,006	40
Kr. 71,000	3 1/2	" danois (1 Krone = 1 1/8 Mark)	96	94,699	80
Fl. 65,000	4	Rente-or autrichienne	250	154,375	—
L ^s 10,000	2 3/4	Consolidés anglais	98	246,470	—
			25. 15	7,999,361	20

Le compte des *biens-fonds* s'est réduit de fr. 10,266. 68 par suite de la vente d'une propriété à Luino, achetée naguères en vue de la construction de logements d'employés et qui dans la suite n'a pas été utilisée; fin décembre 1893, le compte accusait une situation de fr. 176,889. 11.

Le compte des *approvisionnements et pièces de réserve* s'est diminué de fr. 339,336. 53 par le fait de l'emploi pour la seconde voie Erstfeld-Göschenen de matériel de superstructure qui se trouvait encore en magasin à fin décembre 1892; à la clôture de l'exercice 1893, le compte se montait à fr. 2,471,163. 67.

Le compte des *Débiteurs divers* contient les positions suivantes:

1. Créances sur Administrations étrangères:			
créances sur certains services de transport		fr.	34,211. 37
créance sur l'Association suisse du matériel (en notre qualité d'Administration en charge pour 1893)		„	32,712. 20
		fr.	<u>66,923. 57</u>
2. Créances sur divers comptes de notre Administration:			
avances aux stations et à certaines divisions	fr.	19,886. 92	
compte pour divers	„	294,260. 72	
arriérés des bureaux expéditeurs	„	873,087. 38	
soldes des comptes „ateliers“ et „usine à gaz“	„	11,294. 82	
solde du compte „approvisionnements de denrées alimentaires“	„	37,134. 33	„ 1,235,664. 17
	<i>Total</i>		<u>fr. 1,302,587. 74</u>

Parmi les positions de la rubrique *Dettes courantes* figurant au *Passif*, nous citerons en premier lieu les *Titres et coupons* échus pour une somme de fr. 2,256,681. 50 se décomposant comme suit: fr. 2,060,751. 50 coupons d'actions et d'obligations échus au 31 décembre, mais non payés jusqu'ici,

- „ 20,930. — bons de jouissance des actions pour la perception de la part aux économies réalisées dans la construction du tunnel du St-Gothard,
- „ 166,000. — obligations 4 % Lit. A et B, sorties au tirage,
- „ 9,000. — obligations 5 % de la IV^e série, dénoncées.

Nous mentionnerons ensuite les *Créanciers divers* pour la somme de fr. 562,363. 79 comprenant: fr. 421,205. 10 créances de certains services de transport,
 „ 139,769. 29 créances des caisses de prévoyance,
 „ 1,389. 40 créance du fonds destiné à récompenser les actes éminents.

Le *fonds de renouvellement*, qui s'élevait le 1^{er} janvier 1893 à fr. 5,595,301. 71 s'est accru durant l'exercice des versements ordinaires prescrits par l'art 17, lettre a, des statuts du 27 novembre 1893, savoir:

fr. 500. — par kilomètre du réseau	fr.	120,222. —	
2 % des recettes brutes sur les transports par chemin de fer en 1893 se montant à fr. 14,313,098. 96	„	286,261. 98	„ 406,483. 98
			<u>A reporter fr. 6,001,785. 69</u>

D'autre part, il a été prélevé de ce fonds:	Report	fr. 6,001,785. 69
pour réfection de la superstructure	fr.	636,476. 50
pour renouvellement du matériel d'exploitation	„	86,290. 14
	fr.	<u>722,766. 64</u>

moins: le produit de la vente de vieux matériel de superstructure	fr.	130,298. 06
et de vieux matériel d'exploitation	„	5,500. 30
	„	<u>135,798. 36</u>
	„	586,968. 28
Situation au 31 décembre 1893	fr.	5,414,817. 41
Situation au 31 décembre 1892	„	<u>5,595,301. 71</u>

La diminution au 1^{er} janvier 1894 était de fr. 180,484. 30

mais la situation comporte un excédent de fr. 414,817. 41 en sus du maximum fixé par les statuts.

Le *fonds de réserve pour accidents d'une gravité exceptionnelle*, qui se montait le 1^{er} janvier 1893 à fr. 2,201,878. 01 et sur lequel aucun prélèvement n'a été fait durant l'exercice, n'a non plus été alimenté, sa situation excédant le maximum de 2 millions.

En conformité d'une ordonnance du Conseil fédéral, on a inscrit au passif du bilan, lettre E, *Fonds spéciaux*, chiffre 4 „*Fonds divers*“, le reliquat (fr. 128,881. 69) de la prime réalisée sur la III^e émission d'actions, reliquat qui figurait comme réserve aux dépenses du compte de profits et pertes de 1892, chiffre 8, lettre b. L'affectation définitive de cette somme fera l'objet d'une proposition ultérieure au Conseil d'administration.

Le *fonds de construction*, formé par l'accumulation du tiers des intérêts des capitaux disponibles pendant la période de 1882 à 1887, n'a pas varié durant l'exercice écoulé et accusait le 31 décembre 1893 une situation de fr. 1,114,902. 25

Le **compte de capital** a subi les modifications suivantes:

Le solde actif de ce compte était fin décembre 1892 de fr. 4,643,940. 16

En ajoutant à cette somme le montant affecté aux constructions inachevées à la date ci-dessus et dont par conséquent le compte de construction n'était pas encore débité, soit „ 14,344,344. 31

on obtient le solde du compte de capital au 1^{er} janvier 1893 fr. 18,988,284. 47

Durant l'exercice écoulé, ce solde s'est encore accru:

par prélèvements sur le produit de l'exploitation „ 305,983. 64

par produit de ventes et remboursements „ 173,042. 09

(y compris le report ultérieur de fr. 165. 50 pour 1892).

total fr. 19,467,310. 20

De cette somme il a été dépensé:

amortissement de capitaux fr. 170,000. —

à la charge du compte de construction (travaux neufs achevés en 1893) „ 5,106,613. 24

dépréciation de matériel et installations „ 159,967. 13 „ 5,436,580. 37

solde total au 31 décembre 1893 fr. 14,030,729. 83

Après déduction des sommes dépensées pour travaux neufs inachevés à la clôture de l'exercice et dont le compte de construction ne peut encore être débité, soit „ 11,319,653. 82

il reste un solde actif au 31 décembre 1893 de fr. 2,711,076. 01

En ce qui concerne la rubrique 3, *Sommes prélevées sur le produit de l'exploitation* : fr. 305,983. 64, nous avons à fournir les explications ci-après :

ad a: pour amortissement de capitaux, fr. 170,000 — ; cette somme représente le remboursement d'obligations en conformité du plan d'amortissement de notre emprunt de 100 millions ;

ad b: pour dépenses à amortir, fr. 102,296. 65 ; c'est le chiffre de la quote d'amortissement stipulée dans la convention avec le Conseil fédéral ;

ad c: pour diminutions de l'actif, fr. 33,686. 99 ; cette position renferme le montant que nous avons passé au compte de profits et pertes, entres autres fr. 14,657. 82 se rapportant à la construction de la seconde voie du tronçon Airolo-Faido (voir page 17) ; le reste comprend la perte sur la vente d'un terrain à bâtir à Luino et les frais de déplacement de divers ouvrages à plusieurs stations, après déduction du produit de la vente du vieux matériel.

Quant aux *produits de ventes et remboursements*, nous ajouterons à titre de renseignement que la somme de fr. 173,042. 09 se décompose comme suit :

1. produit de la vente à l'administration militaire fédérale des terrains occupés par les déblais du tunnel à Göschenen	fr. 22,970. 85
2. vente aux ateliers centraux (pour l'installation du chauffage à vapeur) de tuyaux de canalisation provenant des installations du grand tunnel	" 1,925. —
3. vente de matériaux de démolition (provenant de l'ancienne usine d'imprégnation des traverses à Biasca) pour la construction d'un magasin à bois et charbon dépendant du dépôt de Bellinzone	" 2,608. 86
4. cession de petit matériel (acheté jadis pour la construction des ateliers centraux) pour les agrandissements de la gare des marchandises à Chiasso	" 42. 30
5. cession des téléphones achetés jadis pour le bâtiment d'administration à Lucerne et remplacés par des appareils de l'Etat	" 1,631. —
6. valeur de deux anciens chasse-neige mis au rebut	" 8,430. 33
7. appareils d'éclairage à la station de Gordola	" 667. —
8.* valeur de la poutraison gauche du pont de Bissone, enlevée et remplacée par une autre plus forte	" 15,140. —
9. coût du pont-bascule construit en 1885 à la station de Schwyz et remplacé par un autre sans interruption des rails	" 2,979. 85
10. valeur du 5 ^e fronton des halles I et II démoli par suite de l'agrandissement des entrepôts de Brunnen	" 38,193. 70
11.* coût de l'annexe du bâtiment aux voyageurs d'Erstfeld construite en 1883	" 4,750. —
12.* coût des anciens cabinets d'aisances à Erstfeld ; ces deux ouvrages ont été démolis à cause de l'agrandissement du dit bâtiment aux voyageurs	" 3,100. —
13.* coût de l'ancienne estrade aux charbons de Biasca, remplacée par une autre	" 885. 50
14. coût de la partie démolie de la remise à voitures de Bellinzone et reconstruite à Chiasso pour servir de halle aux marchandises locales	" 8,067. 87
15.* coût d'une baraque attenante au dépôt de Bellinzone, enlevée pour cause d'agrandissement de ce dernier	" 7,200. —
A reporter	fr. 118,592. 26

	Report	fr. 118,592. 26
16.* valeur de la partie démolie de l'ancien bâtiment provisoire aux voyageurs de Chiasso, et remplacée par une nouvelle construction	„	33,926. 39
17. coût de l'ancien pont-bascule de la voie VIII à Chiasso, remplacé par un autre sans interruption des rails	„	3,450. 38
18. coût des bâtiments de l'ancienne station de Gordola :		
* bâtiment aux voyageurs	fr. 12,445. 63	
* cabinets d'aisances	„ 737. 24	
appareils d'éclairage	„ 131. 20	13,314. 07
19. coût de la ligne télégraphique aérienne du tronçon allant de la station d'Amsteg au pont de l'Inschireuss, remplacée par un câble	„	596. 84
20. amortissement sur le compte de construction pour 1892, en suite d'un arrêté du Conseil fédéral	„	165. 50
plus : 21. produit de la revente de terrains	„	2,996. 65
	total comme ci-dessus	<u>fr. 173,042. 09</u>

Les positions marquées d'un astérisque (*) ont été, après déduction de la valeur des matériaux de démolition, colloquées au compte des „dépenses à amortir“.

La rubrique *Dépréciation de matériel et d'installations* comprend :

1. le coût des ouvrages disparus à la suite du transfert de la halle aux marchandises de Brunnen	fr. 883. 92
2. amortissement sur un terrain à Luino, par suite de vente	„ 1,135. 18
3. les montants éliminés, conformément à l'arrangement intervenu avec le Département des chemins de fer, du compte de construction de la seconde voie sur la section Airolo-Faido, au total de	„ 66,426. 30
ainsi que les ouvrages figurant sous „produits de ventes et remboursements“ (chiffres 8 à 19) au montant de	fr. 131,604. 60
moins : la valeur des matériaux de démolition	„ 40,082. 87
	<u>total fr. 159,967. 13</u>

Dans notre dernier rapport de gestion (page 57), nous vous faisons une série de communications sur les ressources financières dont notre Compagnie aura besoin au cours des années subséquentes pour remplir ses engagements en matière de travaux neufs, et nous déclarions qu'en suite des dépenses nécessitées par l'accroissement du trafic, qu'à raison aussi du surcroît de dépenses pour la seconde voie, de l'augmentation du coût des lignes d'accès au nord, des travaux de transformation de la gare de Lucerne et des retards apportés à la construction des dits embranchements, il n'était plus possible d'exécuter dans toutes ses parties notre programme financier, tel que l'avait établi la résolution de l'Assemblée générale du 22 novembre 1890. Nous ajoutions qu'un nouveau programme était étroitement lié à la conversion de l'emprunt de 100 millions. L'Assemblée générale s'est rangée à notre manière de voir.

Par le fait du versement, au commencement de 1894, de 5 millions sur le capital-actions, nous disposons, pour l'année courante, de ressources suffisantes qu'il serait facile d'augmenter en aliénant des valeurs devenues disponibles du fonds de renouvellement. Au surplus nous formulerons en temps utile nos propositions dans un mémoire spécial.

Cautionnements et dépôts au 31 Décembre 1893.

	Fr.	C.	Fr.	C.
1. Cautionnements et reliquats de garantie d'entrepreneurs, fournisseurs, expéditeurs, etc:				
a. en espèces	48,856	11		
b. en papiers-valeurs	752,003	64		
c. par cautions	173,900	—	974,759	75
2. Cautionnements de fonctionnaires et employés:				
a. en papiers-valeurs	55,000	—		
b. par cautions	20,000	—	75,000	—
3. Dépôts effectués par 23 Administrateurs (art. 41 des statuts); 23 × 20 actions du Gothard de fr. 500. — val. nom.			230,000	—
			1,279,759	75

Les cautionnements en espèces des entrepreneurs, chiff. 1^a (moins les reliquats de garantie) excédant fr. 100 portent intérêt à 3 1/2 % l'an.

Comparativement à l'exercice précédent, l'état des cautionnements et dépôts a subi *une* profonde modification due, non point à une circonstance passagère, mais à une décision de principe du Conseil d'administration.

De même que les autres Compagnies suisses et les services fédéraux de transport (administrations des postes et télégraphes), nous exigeons jusqu'ici de *tous* nos fonctionnaires et employés, à titre de garantie de l'accomplissement fidèle et consciencieux de leurs devoirs, ainsi que pour le matériel à eux confié, le dépôt d'un cautionnement déterminé pour chaque fonction. Depuis assez longtemps toutefois nous étudions la question de savoir si notre système de cautionnements reposait sur des bases correctes; notre enquête démontra qu'il n'en était point ainsi, en conséquence de quoi la Direction présenta au Conseil d'administration la proposition de supprimer les cautionnements fournis ou à fournir par tous les fonctionnaires et employés. Le Conseil d'administration renvoya cette proposition qui tendait, c'est vrai, à rompre avec une méthode appliquée jusqu'à ce jour, à une commission qui examina la question dans plusieurs séances. En définitive, le Conseil d'administration adopta cette proposition à l'unanimité, néanmoins avec cette modification sans grande portée, qu'à l'avenir aussi les chefs de la caisse principale et du bureau de revision des comptes, seraient, ainsi que leurs adjoints, astreints à fournir cautionnement. La résolution du Conseil d'administration a reçu exécution le 31 décembre 1893.

Cette question étant de nature à intéresser les actionnaires également, nous avons cru utile d'annexer à ce rapport de gestion le mémoire de la Direction au Conseil d'administration.

Compte de profits et pertes. Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 juin 1893 contient un exposé que nous reproduisons ci-après:

„A titre de complément du rapport de gestion et des comptes, Mr. le Président Dr. Stoffel „donne lecture d'une lettre du Conseil fédéral datée du 19 courant et que la Direction a reçue ce „matin même:

„Nous vous informons que nous avons pris aujourd'hui l'arrêté suivant:

„1. Il est donné acte à l'Administration du chemin de fer du Gothard de la déclaration contenue dans sa lettre du 14 mai 1893 portant qu'elle est disposée à transférer du compte de construction à celui d'exploitation une somme de fr. 165. 50.

„2. L'Administration est invitée à sortir du compte de construction et à inscrire à celui d'exploitation la somme de fr. 1,797. 67 comptabilisée en trop sur les frais de consolidation des ponts de la Moësa et de Melide; selon l'art. 3 de la loi sur la comptabilité des compagnies de chemins de fer, le coût des installations supplémentaires ou nouvelles ou bien d'acquisitions de matériel d'exploitation peut être porté à l'actif du bilan, s'il en est résulté une amélioration essentielle des installations dans l'intérêt de l'exploitation. D'après les clauses contenues dans les concessions relativement au rachat, la Confédération doit payer le montant des frais de premier établissement, à moins que la somme du rachat ne soit calculée à raison du produit net capitalisé. Les dépenses qui, à teneur de la loi sur la comptabilité, peuvent être inscrites à l'actif, sont indubitablement identiques aux frais de premier établissement mentionnés dans les conditions de rachat des concessions, de même qu'aux frais de premier établissement rappelés dans la concession dite normale. Le sens qui se dégage de ces clauses de rachat est donc que le coût d'un travail supplémentaire exécuté subséquemment, comme p. ex. celui du renforcement d'un pont, ne peut dans aucun cas excéder le prix d'unité dérivant des frais primitifs d'exécution du même ouvrage. Cette interprétation est basée sur le fait qu'un ouvrage complété ou renforcé aurait pu être exécuté aux prix d'unité primitifs, s'il avait été construit dès le début dans les conditions de résistance qu'il a obtenues par le fait du travail complémentaire.

„3. L'Administration est invitée à sortir de la rubrique du passif „créanciers divers“, la somme de fr. 128,881. 69 gardée en réserve, et à la transférer à la rubrique des fonds spéciaux, chiffre 4, „fonds divers“.

„4. Au surplus, il n'est formulé aucune objection contre les comptes et le bilan de 1892 présentés par la Direction dans sa lettre du 29 avril dernier et qui ont été vérifiés en conformité de l'art. 5 de la loi fédérale sur la comptabilité des compagnies de chemins de fer. L'examen des dépenses pour les nouvelles lignes, la seconde voie et d'autres constructions inachevées ne pouvant être effectué qu'après la présentation du décompte final des travaux exécutés, cette opération est différée jusqu'à l'époque où ce décompte sera communiqué.

„5. L'Administration est invitée à porter à la connaissance du Département des chemins de fer la résolution que prendra l'Assemblée générale sur le dispositif 2 ci-dessus. Pour le cas où la Compagnie se refuserait à procéder à l'amortissement réclamé dans ce dispositif, le Département des chemins de fer reçoit d'ores et déjà l'ordre et les pleins-pouvoirs de porter le différend, au nom du Conseil fédéral et en vertu de l'art. 5 de la loi sur la comptabilité, devant le Tribunal fédéral.“

„La Direction ajoute que puisqu'elle a déjà obtempéré à la demande du 1^{er} dispositif et celle du 3^e ayant un caractère purement formel, il ne subsiste de divergence au fond que sur la demande du 2^e dispositif. Dans sa lettre du 14 mai 1893, la Direction a déjà fait connaître au Département des chemins de fer le point de vue auquel elle se place quant au principe; cette communication est conçue en ces termes:

„Les travaux exécutés aux ponts de la Moësa et de Melide constituent des renforcements bien réels, nécessités par l'accroissement constant, depuis la construction de ces ouvrages (1874),

„des exigences relatives soit à la qualité des matériaux, soit à la résistance des ponts mêmes. Au pont de la Moësa les travaux ont consisté en un renforcement des longerons trop faibles au moyen d'une bande rivée à leurs parties supérieure et inférieure; au pont de Melide on a disposé un système de treillis dans les parties à droite et à gauche du milieu du pont, qui n'en possédaient pas jusqu'ici. Pour ces renforcements on a employé 6895 et 3479 kg. de matériel en fer. Il s'agit donc bien d'une amélioration *essentielle* dans l'intérêt de l'exploitation.

„La demande tendant à ce que pour la formation du „capital de construction“, on porte généralement en compte la dépense qu'aurait entraînée l'exécution de la ligne, si celle-ci s'était faite dès le début dans les conditions et proportions *actuelles*, aboutirait à des résultats sans aucune consistance. Il faudrait alors, p. ex. pour la seconde voie de la ligne de montagne, majorer le coût réel de plusieurs millions.

„Il serait tout aussi peu juste de former le capital de construction des dépenses idéales qu'occasionnerait aujourd'hui l'exécution des travaux en utilisant les progrès techniques, les conditions plus favorables de la ligne, l'expérience acquise, etc. Ces déductions sont toutes forcées et trop subtiles. Le courant naturel et nécessaire des choses doit, dans cette question, faire seul règle. Au début, la résistance des ponts des lignes tessinoises de plaine était complètement à la hauteur des circonstances d'alors. Si on avait fait ces ponts plus forts, on aurait pu à bon droit parler de prodigalité. Les exigences ont marché de pair avec l'accroissement du trafic, le développement des voies ferrées, et l'augmentation du poids des locomotives. C'est aujourd'hui, mais précisément aujourd'hui seulement, que les renforcements sont reconnus nécessaires et exécutés, et aujourd'hui ils coûtent ce qu'ils coûtent aujourd'hui et non point ce qu'ils auraient coûté en 1873/74.“

„La Direction termine en disant qu'aujourd'hui encore elle persiste dans cette manière de voir; il va sans dire que la somme de fr. 1,797.67 ne joue ici aucun rôle, mais il s'agit d'une question de principe qui, vu sa portée considérable pour les cas analogues qui pourraient se reproduire plus tard, devrait, s'il est besoin, être tranchée par les tribunaux. C'est par ce motif que l'Administration propose à l'Assemblée générale de repousser la demande du Conseil fédéral.

„Cette proposition est acceptée à l'unanimité.“

En exécution de ces résolutions de l'Assemblée générale, nous avons défalqué du solde à reporter au 1^{er} janvier 1893 et se montant à fr. 214,664. 12, la somme de 165. 50; il s'agissait ici du mode de comptabiliser les frais d'enlèvement et de remplacement des clôtures de la station de Schwyz. En ce qui touche l'issue du litige soulevé au sujet du renforcement des ponts ainsi que de la mise en compte de la réserve provenant de la prime sur la III^e émission d'actions, nous renvoyons aux communications que nous avons déjà faites à ce propos (voir pages 33 et 57).

La rubrique *Excédent des recettes d'exploitation* comporte, suivant le compte d'exploitation, le chiffre de fr. 6,677,330. 30.

Le *Produit des capitaux disponibles* accuse un montant très inférieur à celui de l'année précédente. La recette en intérêts de valeurs, effets et comptes-courants en banques, etc. s'est élevée à fr. 432,026. 30
mais il faut retrancher de cette somme les intérêts en compte-courant bonifiés aux caisses de secours, etc., le réescompte et les pertes de cours sur le compte des effets et valeurs, soit „ 232,902. 12

La recette se réduit donc à fr. 199,124. 18

A ce sujet nous ferons observer que les intérêts des capitaux disponibles sont de beaucoup plus faibles qu'en 1892, ces capitaux ayant naturellement diminué au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La perte sur les effets et valeurs en suite de leur estimation au 31 décembre 1893, s'élève à fr. 225,662. 25. Aux termes du code fédéral des obligations, les valeurs cotées ne peuvent être évaluées au-dessus de leur cours moyen dans le mois qui précède la date du bilan. Nous sommes restés presque partout un peu au-dessous de ce taux moyen, d'un côté parce qu'une prudence extrême nous était commandée et de l'autre, parce qu'à la clôture de nos comptes plusieurs valeurs étaient à un cours plus bas que pendant le mois de décembre. Cette perte est sans doute regrettable, mais on peut croire qu'elle ne sera que momentanée, puisqu'elle résulte de la situation financière en Italie qui, c'est à espérer, s'améliorera avec le temps. Nous possédons depuis nombre d'années ces titres italiens, dont quelques-uns seulement ont été négociés avec bénéfice au début de l'exercice; il va de soi que nous ne pouvions les réaliser en grandes quantités, étant obligés de justifier en effets et valeurs la situation de tous nos fonds propres. Cette perte prouve d'ailleurs combien ce système est devenu peu à peu imparfait et combien la revision de nos statuts sociaux était urgente, précisément sur ce point.

Les *Capitaux employés à la construction de nouvelles lignes* ont été rémunérés comme jusqu'ici à 4 % en ce qui touche la seconde voie Erstfeld-Göschenen et les lignes d'accès au nord; la seconde voie de ladite section ayant été livrée à l'exploitation au commencement de mai, l'intérêt n'a été porté en compte que pour cinq mois, ce qui explique la diminution notable de cette recette.

Quant à la rubrique 6, *Sommes prélevées sur les fonds spéciaux*, nous nous sommes déjà exprimés d'autre part à ce sujet.

Le chiffre 7, *Recettes diverses*, qui aurait dû, selon le mode de comptabilisation adopté jusqu'ici, comprendre le reste (fr. 128,881. 69) de la prime sur la III^e émission d'actions, est éliminé sur la demande du Conseil fédéral et ne figure non plus au chiffre 8 b des dépenses, mais est colloqué au bilan sous rubrique spéciale (voir page 79).

En ce qui concerne les *Dépenses*, nous n'avons rien de particulier à dire, ayant déjà donné ailleurs les indications nécessaires quant aux *amortissements et diminutions de l'actif* ainsi qu'aux prélèvements sur les fonds spéciaux.

Le total des recettes se monte à	fr. 7,791,354. 20
Le total des dépenses se monte à	„ 4,879,142. 66
Reste à la disposition des actionnaires	fr. 2,912,211. 54

Nous terminons notre rapport par les propositions qui suivent:

1. Les comptes annuels de l'exercice 1893 ainsi que le bilan de la Compagnie du Saint-Gothard arrêté au 31 décembre 1893 sont approuvés et il est donné à l'Administration (Conseil d'administration et Direction) décharge de sa gestion pendant l'exercice susmentionné.

2. Sur le produit net de l'exercice 1893, il est distribué un dividende de 7 % équivalant à fr. 35 par action; le reste, soit le solde actif du compte de profits et pertes se montant à fr. 112,211.54, est reporté à compte nouveau de l'exercice 1894.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Lucerne, le 26 Mai 1894.

Au nom de la Direction
du Chemin de fer du Saint-Gothard,

Le Président :

Sev. Stoffel.

Le 1^{er} Secrétaire :

Schweizer.

Au nom du Conseil d'administration
du Chemin de fer du Saint-Gothard,

Le Président :

J. J. Schuster-Burckhardt.

Le Secrétaire :

Schweizer.